



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjointes,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, MEYNIER, Mmes VERNIER, HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :
Nb de procurations : 4	- Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY - Mme CALONNE donne pouvoir à Mme REGALDI - M. MOLIN donne pouvoir à M. MARTI - M. JABER donne pouvoir à Mme DEPIERRE
Nb de votants : 22	ABSENT : M. BRUNIAUX
Convocation du : 25 / 06 / 2024	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERNIER

DÉLIBÉRATION N° 11 :

Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet et sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que le contrat d'un agent en contrat aidé (PEC) arrive à échéance au mois de Juillet 2024.

Mme la Maire propose que cet agent soit recruté à temps non complet (17.5 h) afin d'assurer la continuité des services techniques (voirie) et en raison de la technicité particulière et de l'expérience professionnelle de celui-ci (notamment dans les travaux publics).

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 (accroissement temporaire d'activité),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter un agent contractuel à temps non complet dans le grade d'Adjoint Technique (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Aout 2024.

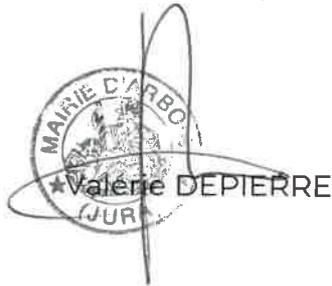
.../...

Dit que la rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 indice brut 367 indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

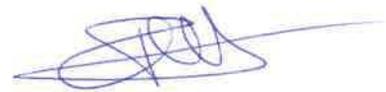
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 5 juillet 2024

La Maire,



MAIRIE D'ARBOIS
★ Valérie DEPIERRE
JUR

La Secrétaire de Séance,



Emilie VERNIER